Fiche sanitaire de liaison

L'ENFANT

Nom et Prénom : _____

Fille ❒ Garçon ❒ Date et lieu de naissance

Baignade : ❒ sait nager ❒ se débrouille ❒ ne sait pas nager

L'enfant a t-il eu les maladies suivantes

Rubéole	oui ❒	non ❒	Scarlatine	oui ❒	non ❒	Coqueluche	oui ❒	non ❒
Otite	oui ❒	non ❒	Rougeole	oui ❒	non ❒	Oreillons	oui ❒	non ❒
Varicelle	oui ❒	non ❒	Angine	oui ❒	non ❒	Rhumatisme articulaire	oui ❒	non ❒

Interventions chirurgicales subies *(lesquelles et dates)*

ALLERGIE : ASTHME oui ❒ non ❒ MEDICAMENTEUSES oui ❒ non ❒

ALIMENTAIRES oui ❒ non ❒ AUTRES ……

REGIME ALIMENTAIRE : oui ❒ non ❒ Lequel : ……

Recommandations et conduite à tenir concernant votre enfant :

Vaccinations: joindre obligatoirement les copies des fiches de vaccinations du carnet de santé à jour

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom et Prénom du tuteur légal : _____

Adresse :

N° de téléphone ____/____/____/____/____/ ____/____/____/____/____/

N° de sécurité sociale du parent couvrant l'enfant :

……

MEDECIN TRAITANT

Nom : _____ N° de téléphone.____/____/____/____/____/

LES ASSURANCES

Votre enfant est-il assuré ? OUI ❒ NON ❒

Assurance :_____ N° de contrat _____

Je soussigné(e) ……. responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures *(traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale)* rendues nécessaires par l'état du mineur.

à ……, le ___/___/_____Signature

CLUB AVENTURE

du 10 juillet au 11 août 2023

de 8h30 à 18h

Accueil de Loisirs de Giffaumont

6-13 ans

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Inscription avant le 21 juin

Pour les 13-17 ans, il ya aussi la semaine fun

FOL 55 - Site du Lac du Der
Presqu'île de Rougemer - 51290 GIFFAUMONT
Tél : 03.26.62.10.30 – Mail :contact@cslufolep.com

Fiche d'inscription

ENFANT : Nom ..... **Prénom** .....
Date de naissance :_____/_____/_____
Adresse : .....
.....
Mail : .....

N° ALLOCATAIRE CAF	**Quotient familial :**
N° ALLOCATAIRE MSA	

IMPORTANT

Fermeture le 14 juillet **BUS** : OUI NON entourer votre choix

Entourer la formule souhaitée et reportez le montants			❒ **Sem. 1** 10 au 13 Juillet BUS	❒ **Sem. 2** 17 au 21 Juillet BUS	❒ **Sem. 3** 24 au 28 Juillet BUS	❒ **Sem. 4** 31 juillet au 4 août	❒ **Sem. 5** 7 au 11 août
Date limite d'inscription			**6 juillet**	**10 juillet**	**17 juillet**	**24 juillet**	**31 juillet**
Accueil sans voile	**CAF / MSA**	Quotient10 à 610	74,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
		Quotient 2 611 et +	82,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
option voile	**Stage de voile**		42,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €
	Licence à régler EFV (assurance à régler une fois l'année civile)		12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Pour la prise en compte des aides aux temps libre CAF ou MSA se renseigner à l'accueil*							
Sous-Total			.....€	.....€	.....€	.....€	.....€
TOTAUX							

Documents à fournir lors de l'inscription :

- ❒ **Fiche sanitaire de liaison complétée**
- ❒ **Photocopie des vaccinations à jour ou à défaut joindre un certificat médical de contre-indication des vaccinations concernées**
- ❒ **Attestation d'assurance responsabilité civile**
- ❒ **Justificatif du quotient familial (en cas d'absence nous nous verrons dans l'obligation de facturer l'accueil de loisirs au tarif le plus fort)**
- ❒ **Règlement**
- ❒ ***Notification de la CAF des aides aux temps libres pour les accueils de loisirs sans hébergement pour les bénéficiaires**
- ❒ **Attestation Savoir nager obligatoire pour la pratique de la découverte nautique**

Autorisations parentales

Je soussigné(e) Mme M .....**responsable légal, tuteur, père, mère :**

AUTORISE mon enfant à arriver seul à l'accueil de loisirs OUI ❒ NON ❒
quitter seul l'accueil de loisirs OUI ❒ NON ❒
à l'heure suivante : .....

AUTORISE la diffusion de tout film et /ou photographie de mon enfant aux fins d'utilisation par l'accueil de loisirs de la ligue de l'enseignement : OUI ❒ NON ❒

PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE PROBLEME ***(SI DIFFERENT DES PARENTS)***

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

PERSONNES AUTORISEE A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

L'inscription de l'enfant est conditionnée par l''acceptation du règlement intérieur.

Nous soussignons, parents ou responsables légaux _____ **déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur présent et accepte l'ensemble de ses clauses.**

Fait à : Le : Signature

Il est conseillé de marquer le nom de l'enfant ainsi que d'adapter la tenue aux activités pratiquées. Cependant aucune assurance ne prend en charge les dégâts ou la perte vestimentaires.

> ***Il est indispensable de fournir chaque jour :***
> ***un rechange complet, des vêtements adaptés au temps (K-Way,gilet, <u>casquette</u>…), ainsi <u>qu'une gourde ou bouteille d'eau.</u>***
> ***Pour les activités aquatiques : un maillot de bain et une serviette***

Les jeux personnels ne sont pas recommandés car ils peuvent créer des jalousies. L'utilisation de jeux électroniques ou de téléphone portable sont fortement déconseillés. **L'association décline toute responsabilité sur les dégradations, la perte ou le vol d'objets de valeur, qui restent sous la responsabilité des parents.** Tous bijoux seront systématiquement enlevés et remis aux parents pour des questions de sécurité et d'assurance. Il est strictement interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures

Le respect d'autrui est primordial. Tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres usagers et aux personnes chargées de l'encadrement est à bannir.

Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, mobiliers, jeux, matériel pédagogique et nautique). En cas de détérioration, les familles peuvent être pécuniairement responsables de toute détérioration matériel volontaire.

En cas de manquement à ces règles de vie par l'enfant, l'équipe de direction en informera les parents lors d'un entretien, le cas échéant. Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par l'équipe de direction.

Les parents s'engagent à prendre connaissance du présent règlement, à en respecter les termes, et en accepter les conditions par signature sur le bon d'inscription.

L'acceptation de ce règlement conditionne l'admission des enfants.

DOCUMENT A CONSERVER

Les activités

> Un planning est conçu et proposé par les animateurs en début de semaine mais celui-ci est amené à évoluer (météo, envie des enfants…). Les enfants seront impliqués pour l'organisation du planning avec des activités adaptées

Pour les aventuriers et bricoleur : grâce à la proximité de la station nautique et de la forêt de nombreuses activité extérieur seront pratiquées à l'extérieur pour profiter et découvrir la nature environnante. Parcours d'orientation, trottinette tout terrain, chasse au trésor, grands jeux en forêt….

Pour les sportifs : des activités multisports vont permettre aux enfants de découvrir un large panel de jeux sportifs wave board, tchouk ball, flag, Rallye sportif…

Découverte nautique : canoë ou du dragon boat proposé à tous ceux qui le souhaite (attestation Savoir nager obligatoire)

Possibilité de stage de voile

En option à partir de 7 ans :

Le maintien du stage se fera selon le nombre d'inscriptions

61,00 € : Stage de voile - *5 séances – support selon l'âge : optimist, dériveur, Catamaran*

12,00 € : Licence EFV obligatoire *(en supplément) valable toute l'année*

*Joindre une attestation effectuée par un maître-nageur, un moniteur de voile diplômé d'Etat ou une attestation manuscrite signée par les parents ou responsables légaux.

REGLEMENT I NT E RI E U R

Accueil :

L'accueil, réservé aux enfants de 6-13 ans avec un fonctionnement du 10 juillet au 11 août2023. Le centre est ouvert de 8h30 à 18h

Le matin, les enfants sont accueillis entre 8h30 et 9h00 à l'accueil de loisirs de Giffaumont (au-delà de cette tranche horaire, ils ne pourront être acceptés). Le soir, le départ doit avoir lieu entre 17h30 et 18h00.

L'accueil et le départ des enfants se feront à l'accueil du gymnase au Centre de la FOL Meuse à Giffaumont. Les responsables légaux s'engagent à accompagner et à venir chercher leurs enfants à l'entrée de leur salle d'accueil en respectant les horaires d'ouverture du centre pour effectuer le pointage avec l'animateur. Sauf autorisation écrite des parents si l'enfant vient seul.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisir seul ou avec une autre personne qu'un responsable légal, sans autorisation écrite.

Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant une copie de cette décision devra être fournie.

L'accueil est possible uniquement pour la journée complète, les inscriptions à la demi-journée ne seront pas possibles sauf cas particulier.

Modalités d'admission :

Les inscriptions se font auprès de la Ligue de l'enseignement de la Meuse à Giffaumont, avant le 21 juin. Pour les retardataires, les inscriptions seront possibles au plus tard le lundi précédant la semaine souhaitée

Encadrement :

La directrice de l'accueil de loisirs, Madame Aline DELFORGE sera responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'accueil et de sonfonctionnement, de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du présent règlement.

La gestion administrative et budget de l'accueil de loisirs sera suivie par Madame Anne HOCQUET coordinatrice du séjour qui veillera au bon fonctionnement général du centre.

Equipe d'animation :

Selon le nombre d'enfants inscrits, l'équipe sera composée d'un animateur pour 12 enfants,titulaire BAFA ou en cours d'obtention. Pour des raisons d'organisation nous ne prendrons pas d'inscription après les dates limites précisées dans le tableau d'inscription. Aucune inscription ou "réservation" ne sera validée sans règlement ou dossier complet.

Aucun enfant n'est accepté sans inscription au préalable

Lors de l'inscription les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant. La fiche médicale doit être remplie et remise dès l'inscription. L'enfant se verra refuser l'accès si les renseignements médicaux et les autorisations ne sont pas signés.

Hygiène - Santé :

Les enfants malades ne peuvent être admis et aucun médicament ne peut être administré, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant de l'enfant et après l'accord de la directrice. Les médicaments seront alors administrés par l'assistant sanitaire sur présentation d'une ordonnance médicale datant de moins de 3 mois et d'une autorisation écrite des parents. En cas de traitement lourd ou de maladie nécessitant un accueil personnalisé et adapté, l'accueil sera possible qu'après la rédaction d'un Protocole d'Accueil Personnalisé.

En cas de constat de maladie pendant les heures d'accueil, les responsables légaux seront contactés pour décider de la conduite à tenir. Si la famille ne peut être jointe, le directeur contactera le médecin. La directrice de l'accueil, après avis du médecin de famille peut demander aux parents de venir chercher leur enfant, si elle juge que son état de santé le nécessite. En cas d'urgence ou d'accident grave, nous feront appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, Pompiers) ensuite à un médecin, s'il peut arriver plus vite.

Assurance :

Conformément à la réglementation, la Ligue de l'Enseignement Meuse de Giffaumont est assurée auprès de l'APAC en responsabilité civile. Les parents doivent souscrire une assurancegarantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle, accidents corporels). Ces renseignements seront portés sur la fiche d'inscription.

Vie collective :

Afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs, il est demandé que chacun (enfants, parents, animateurs) adopte un comportement et une tenue correcte les uns envers les autres. Tous sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.